

PLAN DE COURS

HIS4526-20

Numéro du cours

La société canadienne aux 17^e et 18^e siècles

Titre du cours

A-2023

Session

3

Nombre de crédits

Mardi, 18 h à 21 h, salle DS-M280

Horaire

Coordonnées du professeur :

PALOMINO, JEAN-FRANÇOIS

Nom et prénom

A VENIR

Poste

palomino.jean-francois@uqam.ca

Courriel

A-6155

Bureau

COMMUNICATION

Pour communiquer avec moi, je vous prie d'utiliser votre adresse courriel de l'UQAM.

TABLE DES MATIERES

1. DESCRIPTION DU COURS	2
2. OBJECTIFS	2
3. CONTENU DU COURS - DÉMARCHÉ D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE	2
4. ÉVALUATIONS	3
5. CALENDRIER	4
6. MODALITÉS DU COURS	6
6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS	6
6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION	6
6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX	6
6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS	6
6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE	6
6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS	6
7. BIBLIOGRAPHIE	6
8. RÈGLEMENTS ET AUTRES INFORMATIONS	7
8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT	7
8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES	8
8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE	9
8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT	10
8.5 COMPÉTENCES	11

1. DESCRIPTION DU COURS

Étude de la socioéconomie canadienne à la lumière des problématiques fondamentales (staple, transfert et choc des cultures). Approche thématique permettant d'examiner les comportements démographiques, les activités économiques, la structure sociale, la famille, la religion et les échanges culturels entre la population d'origine européenne et les Amérindiens. Le cours vise aussi une initiation aux sources utilisées en histoire sociale.

2. OBJECTIFS

Ce cours de niveau 4000 vise à **développer une connaissance approfondie de la société canadienne aux 17^e et 18^e siècles.**

À la fin du cours, les étudiants et les étudiantes seront en mesure de :

- Définir les **vocables** utilisés par les historiens et historiennes pour décrire la société canadienne aux 17^e et 18^e siècles;
- Nommer et décrire les **principales caractéristiques permettant de décrire la société canadienne** aux 17^e et 18^e siècles;
- Expliquer des **phénomènes importants qui traversent la société canadienne** aux 17^e et 18^e siècles;
- **Situer dans leur contexte de production des sources primaires** utilisées par les historiens et les historiennes pour décrire la société canadienne aux 17^e et 18^e siècles;
- **Évaluer des textes** portant sur la société canadienne aux 17^e et 18^e siècles;
- **Décrire une démarche de recherche historique** sur la société canadienne aux 17^e et 18^e siècles.

3. CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Un **thème particulier** est abordé à chaque séance, où les connaissances présentées proviennent **des plus récentes recherches historiographiques**. Des perspectives plus anciennes sont également évoquées afin de bien montrer l'évolution de l'historiographie.

Les séances sont habituellement composées d'un **volet magistral** et d'un **volet atelier**. Les ateliers visent à vous initier à l'historiographie et aux sources utilisées pour décrire la société canadienne aux 17^e et 18^e siècles.

Afin de vous familiariser avec les documents et les lieux d'époque, **une visite est prévue dans un centre d'archives** et une autre **sur un site préservant les vestiges** de la présence autochtone et coloniale française aux 17^e et 18^e siècles.

Un **historien et une historienne spécialistes seront invités en classe** pour présenter leurs travaux de recherche sur différents aspects de la société canadienne.

Voici les thèmes abordés dans le cadre du cours :

- Notions de base et cadre spatio-temporel (semaine 1);
- L'évolution du regard des historiens et des historiennes sur la société canadienne (semaine 1);
- L'implantation territoriale des populations coloniales et autochtones (semaine 1);
- Les migrations et les caractéristiques démographiques des populations (semaine 2);
- Vie rurale (agriculture, mode de vie, production agricole) et régime seigneurial (semaine 3);
- L'État, l'armée, les gouvernants et les gouvernés (semaine 4);
- La vie urbaine (organisation spatiale, bâti, hygiène, gestion des déchets) (semaine 5);
- L'empreinte environnementale des populations (semaine 5);
- Le commerce des fourrures franco-autochtone (semaine 6);
- Le droit et la justice (semaine 7);
- Les femmes et les relations de genres (semaine 9);
- Les classes sociales et les métiers (semaine 10);
- Les esclaves et les domestiques (semaine 10);
- La religion et la vie spirituelle (semaine 11);
- La pêche (semaine 12);
- L'éducation (semaine 13);
- La vie amoureuse et les divertissements (semaine 13);
- L'alimentation et les soins hospitaliers (semaine 14);

4. ÉVALUATIONS

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Atelier de paléographie avec Transkribus	15%	entre le 26 et le 29 septembre
Travail de mi-session : évaluer un texte de ChatGPT	25%	entre le 17 et le 24 octobre
Exposé oral	30%	21 et 28 novembre
Examen final	30%	14 décembre

1. Atelier de paléographie avec Transkribus

En tant qu'archiviste, vous devez être en mesure de lire des documents d'archives de l'époque de la Nouvelle-France. La semaine 4 sera en partie consacrée à l'utilisation de la plateforme Transkribus, un outil utilisé pour aider à transcrire automatiquement des textes manuscrits. Après avoir été initiés à cette plateforme, vous aurez à transcrire une source primaire conservée à Bibliothèque et Archives nationales du Québec et à situer ce document dans son contexte de production (qui a produit le document, à quel moment, pour quelles raisons, qui en sont les destinataires, etc.). Il s'agit d'un texte écrit d'environ 500 mots. La transcription et la mise en contexte comptent pour **15%** de la note finale.

2. Travail de mi-session : évaluer un texte créé par l'intelligence artificielle

En tant que directeur d'une revue d'histoire, vous devez évaluer les textes qui vous sont soumis pour publication. Vous aurez 90 minutes pour évaluer un court texte (environ 500 mots) rédigé par le robot conversationnel ChatGPT portant sur un des thèmes du cours vu dans les semaines 1 à 7. Votre évaluation doit être justifiée à l'aide de notions vues en classe et/ou présentes dans l'historiographie des cinquante dernières années. Cette évaluation compte pour **25%** de la note finale et doit être remise à la semaine 7 ou 8.

3. Exposé oral

Un exposé oral (**30%**) d'environ 15 minutes (+ ou – 3 min) devra être préparé en équipe de 3 personnes et présenté au cours des semaines 12 ou 13. L'exposé portera sur un thème déterminé à partir d'une liste préétablie qui comprendra des métiers occupés par les colons canadiens aux 17^e ou 18^e siècle, des lieux qu'ils fréquentent, des animaux avec lesquels ils ont des relations, sinon des enjeux d'hygiène, d'empreinte environnementale ou d'occupation de l'espace. Du temps sera alloué lors des séances des semaines 5 et 6 pour établir les équipes et amorcer les discussions entre coéquipiers. Clair et bien articulé, l'exposé devra présenter en introduction la question initiale et l'hypothèse qui ont orienté la recherche, les outils de recherche bibliographique et les outils de recherche de sources utilisés, les ouvrages bibliographiques consultés qui ont traité de la question, les sources pertinentes retenues (entre 1 et 3), l'analyse de ces sources (qui a produit le document, à quel moment, pour quelles raisons, qui en sont les destinataires, etc.) et, en conclusion, la réponse à la question initiale.

4. Examen final

L'**examen final** portera sur les notions vues durant le cours. Cette évaluation compte pour **30%** de la note finale. L'examen aura lieu lors de la semaine 15.

5. CALENDRIER

Semaine	Date	Thèmes abordés	Activités particulières	Lecture préalable	Sources étudiées
1	5 septembre	Notions de base, cadre spatio-temporel, évolution historiographique, implantation territoriale des populations	Présentation du cours et de l'entente d'évaluation		
2	12 septembre	Migrations et démographie		Yves Landry, « Les Français passés au Canada avant 1760 : le regard de l'émigrant », <i>Revue d'histoire de l'Amérique française</i> , vol. 59, n° 4, 2006, p. 481–500 https://doi.org/10.7202/013612ar	Recensements, aveux et dénombremments, registres paroissiaux
3	19 septembre	Vie rurale et régime seigneurial		Benoît Grenier, « Pouvoir et contre-pouvoir dans le monde rural laurentien aux XVIIIe et XIXe siècles : sonder les limites de l'arbitraire seigneurial », <i>Bulletin d'histoire politique</i> , vol. 18, n° 1, 2009, p. 143-163 https://doi.org/10.7202/1054774ar	Contrats de concession
4	26 septembre	Pouvoir colonial : l'État, l'armée, les gouvernants et les gouvernés	Atelier de paléographie avec Transkribus à la Bibliothèque centrale de l'UQAM (local A-M203)	Louise Dechêne, <i>Le peuple, l'État et la guerre au Canada sous le Régime français</i> , Montréal, Boréal, 2008, p. 219-257	Ordonnances des intendants, Archives du Secrétariat d'État de la Marine
5	3 octobre	Vie urbaine Empreinte environnementale	Préparation de l'exposé oral et du travail de mi-session	Louise Dechêne, « La croissance de Montréal au XVIII ^e siècle », <i>Revue d'histoire de l'Amérique française</i> , vol. 27, n° 2, 1973, p. 163-179 https://doi.org/10.7202/303263ar	Cartes et plans
6	10 octobre	Commerce des fourrures franco-autochtone	Préparation de l'exposé oral et du travail de mi-session	Denys Delâge, « La traite des pelletries aux XVII ^e et XVIII ^e siècles », <i>Les Cahiers des Dix</i> , n° 70, 2016, p. 343-389 https://doi.org/10.7202/1038752ar	Contrats d'engagement et contrats de société
7	17 octobre	Droit et justice	Visite des Archives nationales du Québec (535, av. Viger E)	Jean-Philippe Garneau, « Rendre justice en Nouvelle-France : les voies et les limites de l'obéissance », <i>Bulletin d'histoire politique</i> , vol. 18, n° 1, 2009, p. 87-102 https://doi.org/10.7202/1054770ar	Registres du Conseil souverain, Archives de la prévôté de Québec
8	24 octobre		Remise du travail de mi-session		
9	31 octobre	Femmes et relations de genres	Examen de mi-session	Jan Noel, « N'être plus la déléguée de personne : une réévaluation du rôle des femmes dans le commerce en Nouvelle-France », <i>Revue d'histoire de l'Amérique française</i> , vol. 63, n° 2-3, 2009, p. 209-241 https://doi.org/10.7202/044453ar	Livres de compte

10	7 novembre	Classes sociales et métiers Esclaves et domestiques		Dominique Deslandres, « Voix des esclaves autochtones et des esclavagistes : un cas d'histoire intersectionnelle dans les archives judiciaires de la juridiction de Montréal », <i>Les Cahiers des Dix</i> , n° 72, 2018, p.145-175 https://doi.org/10.7202/1056415ar	Archives judiciaires et inventaires après décès
11	14 novembre	Religion et vie spirituelle	Visite du site historique Marguerite-Bourgeoys (400 Rue Saint-Paul E) avec Stéphan Martel, historien et archiviste	Stéphan Martel, « Visions, songes et apparitions en Nouvelle-France au XVIIe siècle », <i>Cap-aux-Diamants</i> , n° 118, 2014, p. 22-25. https://id.erudit.org/iderudit/72105ac Guy Frégault, « La Nouvelle-France à l'époque de Marie de l'Incarnation », <i>Revue d'histoire de l'Amérique française</i> , vol. 18, n° 2, 1964, p. 167-175.	Relations des Jésuites et correspondance d'administrateurs religieux
12	21 novembre	Pêche	Exposés oraux	Mario Mimeault, « Du golfe Saint-Laurent aux côtes de Bretagne et de Normandie (1713-1760) : l'Atlantique, un monde d'interactions et de solidarités », <i>Revue d'histoire de l'Amérique française</i> , vol. 67, n° 1, 2013, p. 5-31 https://doi.org/10.7202/1026614ar	
13	28 novembre	Éducation Vie amoureuse et divertissements	Exposés oraux Évaluation du professeur	François Melançon, « Édition, livres et bibliothèques coloniales », dans <i>Les traces de la Nouvelle-France</i> , Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008. https://depot.erudit.org/id/006115dd	
14	5 décembre	Alimentation et soins hospitaliers	Conférencière invitée : Catherine Ferland, historienne	Catherine Ferland, « Le nectar et l'ambrosie : la consommation des boissons alcooliques chez l'élite de la Nouvelle-France au XVIIe siècle », <i>Revue d'histoire de l'Amérique française</i> , vol 58, n° 4, 2005, p. 475-505 https://doi.org/10.7202/012210ar	Correspondance familiale
15	12 décembre		Examen final		

6. MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

La participation au cours nécessite un accès à la plateforme Moodle et un abonnement à la plateforme Transkribus (gratuit).

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous réferez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#).

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

7. BIBLIOGRAPHIE

Entre 15 et 50 pages par semaine devront être lues avant chaque cours. Ces lectures obligatoires, constituées principalement d'études viennent compléter les cours magistraux, approfondir le contenu du cours, et orienter nos discussions hebdomadaires. Tous ces textes seront disponibles à partir de la plateforme Moodle. Une documentation complémentaire sera mentionnée à chaque cours sur la plateforme Moodle.

8. RÈGLEMENTS ET AUTRES INFORMATIONS

8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeurs, professeurs, chargés de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. Cyber harcèlement (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en [participant aux activités de formations obligatoires](#) sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcèlement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcèlement.uqam.ca
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES (pour les étudiant.e.s en enseignement)

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves. 	Maîtrise	
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ; 	Maîtrise	
<ul style="list-style-type: none"> - Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement. 	Maîtrise	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement. 	Maîtrise	